

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Pierrette Roulet-Grin – Création de SIERA (Service intercantonal d'exploitation du réseau autoroutier) : A quoi en est la consultation des parlements cantonaux, dont celle du Grand Conseil vaudois ?

Rappel de la question

A quoi en est la consultation des parlements cantonaux, dont celle du Grand Conseil Vaudois ?

Le 12 juin 2018, un mois après l'annonce publique de la création au 1er janvier 2019 d'un établissement autonome de droit public par les Conseils d'Etat VD-GE-FR, la soussignée a déposé l'interpellation (18_INT_182) demandant que notre Parlement soit renseigné sur la place réservée à l'autorité exécutive vaudoise dans cette structure supracantonale.

Mme la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines a alors annoncé que notre Grand Conseil serait consulté dans cette démarche interparlementaire. A ce jour, il n'y a pas eu de consultation ni par une commission thématique ni par la désignation de député-s. L'interpellation elle-même n'ayant pas reçu de réponse du Conseil d'Etat (plus de trois mois après son dépôt) alors que le délai d'entrée en vigueur annoncé (1.1.19) est proche.

Réponse du Conseil d'Etat

La procédure d'adoption de la nouvelle convention suit les règles définies par la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl – RSV 111.21).

Les Bureaux des trois parlements ont renoncé à la constitution de la commission interparlementaire au sens de l'art 12 al. 1 CoParl. Le Bureau du Grand Conseil vaudois a saisi la commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE) selon l'art. 61 de la loi sur le Grand Conseil (LCG – RSV 171.01). La CTAE a examiné la convention le 11 septembre 2018 et a pu décider, en connaissance de cause et à l'issue de ses débats, de ne pas proposer de modification au projet de Convention intercantonale sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève. La convention intercantonale va être prochainement soumise à l'approbation du parlement.

Pour ce qui est de l'interpellation 18_INT_182 – Autoroutes : toutes les voies mènent au Canton de Vaud ! Le Conseil d'Etat en a adopté la réponse le 31 octobre 2018.

Le Grand Conseil fribourgeois, dans sa séance du 8 novembre 2018, a décidé à l'unanimité d'adhérer à la convention SIERA.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 décembre 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean